# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## élèves

Question écrite n° 13737

### Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le décrochage scolaire. Alors que plus de 140 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans diplôme et sans qualifications, le ministre de l'éducation nationale a annoncé vouloir donner une formation à 20 000 de ces jeunes en 2013, pour parvenir à un objectif de 70 000 à la fin du quinquennat. Compte tenu de ces éléments, il souhaiterait obtenir, sous forme de tableau, les statistiques relatives aux origines sociales de ces jeunes.

### Texte de la réponse

La lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu majeur pour la cohésion et l'équité du système éducatif. Le ministre de l'éducation nationale a annoncé la mise en place d'une politique renforcée de lutte contre le décrochage scolaire qui se décline par des actions de prévention au sein des établissements scolaires et la mise en place des réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE), présentée dans la circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013, aux côtés des 360 plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs. Ces réseaux regroupent les acteurs présents sur un territoire afin de coordonner et de développer l'offre de solutions proposées aux décrocheurs (clauses sociales, Onisep, service civique...). Le décrochage est un phénomène qui, le plus souvent, intervient dès la fin de la scolarité obligatoire et concerne majoritairement les garçons et les élèves dans les filières de la voie professionnelle. La répartition de l'origine scolaire des jeunes décrocheurs repérés dans le cadre du SIEI (Système interministériel d'échange d'informations sur les décrocheurs) à l'occasion du dernier recensement réalisé entre octobre et novembre 2012 est la suivante : 17,1 % sont issus du collège, 28,2 % de lycées d'enseignement général et technologique, 49 % du second cycle professionnel ; 5,8 % viennent généralement de classes d'accueil ou d'enseignement spécialisé. Quant à l'origine sociale, elle ne fait pas l'objet de l'échange d'information autorisée par la CNIL. La lutte contre les inégalités notamment sociales est une des priorités du ministre afin que chaque élève puisse avoir les mêmes chances de réussite. Le ministère de l'éducation nationale s'est fixé pour objectif d'offrir une solution de retour en formation à 20 000 jeunes d'ici la fin de l'année 2013.

### Données clés

**Auteur :** M. Gérald Darmanin
**Circonscription :** Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 13737
**Rubrique :** Enseignement
**Ministère interrogé :** Éducation nationale
**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 18 décembre 2012, page 7478

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE13737

**Réponse publiée au JO le :** 5 novembre 2013, page 11608